



PV Commission des Coupes et Championnats

Réunion du 23 Juillet 2026 à 14h30

Présidente de la Commission : Mme SCALMANA Karine

Ont participé :

Mme CHABANCE Marie-Claude

MM. AUGENDRE Stéphane - BERTON Gilles – BRUNET Pascal

Invité : M. BERTON Daniel

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

- La Commission souhaite la bienvenue à Monsieur Pascal BRUNET, nouveau membre de la Commission des Coupes et Championnats, ainsi qu'à Monsieur Daniel BERTON, invité à cette réunion.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

I – COURRIERS CLUBS

- Courriel du club de **Colombiers ES** en date du 17 juillet 2026, informant la Commission de la mise en sommeil du club pour la saison 2026/2027.

- Courriel du club de **Lury-Méreau USA** en date du 17 juillet 2026, informant la Commission que le club n'engagera pas d'équipe en Division 3 pour la saison 2026/2027.

Courriel du club d'**Argent CS** en date du 20 juillet 2026, informant la Commission qu'il n'y aura pas d'équipe réserve (2) engagée pour la saison 2026/2027.

En conséquence,

À la suite du retrait de l'équipe d'Argent CS (2), qui devait accéder à la D3 - abCentre, Vasselay Saint-Eloy FC (2) est promu en D3 - abCentre, après accord du club. (*cf. article 17.4 des Règlements Généraux de la ligue et de ses Districts*).

À la suite des retraits de Colombiers ES (1) et de Lury-Méreau USA (2), les équipes de Sainte-Solange US (2) et Vierzon Chaillot SL (2) sont repêchés en D3 - abCentre, après accord des deux clubs.

⇒ **La Commission prend acte de ces différents courriers et valide les modifications de composition des championnats pour la saison 2026/2027.**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

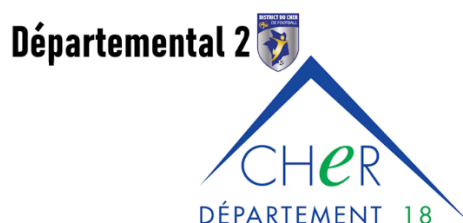
II – COMPOSITION DES POULES D1, D2 ET D3

La Commission a procédé à la composition des poules des divisions D1, D2 et D3 pour la saison 2026 – 2027, **sous réserve des procédures en cours**. L'élaboration des calendriers aura lieu le 28/07/2026 et seront diffusés par la suite.



Poule Unique	
Aubigny S/ Nère Es 1	F.C.S.A.O 2
Bourges Moulon Es 3	Lury Méreau Usa 1
Bourges Portugais As 2	Trouy Es 3
C2L Foot 1	Vasselay St Eloy Fc 1
Charenton Us 1	Vierzon Chaillot Sl 1
EBSV 1	Vierzon Fc 3

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆



Poule A	
Allouis Asl 1	Marmagne B. Bouy Es 1
Argent Cs 1	Massay Sc 2
Bourges Fc 3	Mehun Ol 1
Fussy St Martin Fc 1	Mehun Portugais Ol 2
Henrich Menetou Us 1	Ste Solange Us 1
Les Aix Rians Us 1	Vignoux Cs 1

Poule B	
A.S.I.E. Du Cher 1	La Septaine Av 1
Bigny Vallenay As 1	Nérondes Fc 1
Bourges Gazélec S. 1	Sancoins Es 1
Bourges Justices Es 1	St Florent Us 1
Bourges Portugais As 3	St Germain As 2
Chapelloise As 2	U.S.3.C 1

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Départemental 3 

abCentre


Poule A	
Bourges Justices Es 2	Nançay Neuvy Vz. Us 1
Chapelloise As 3	St Doulchard Fc 2
Foëcy Cs 1	St Georges /Prée Jsm 1
Graçay Genouilly Sp 1	St Hilaire Asfr 1
Mehun Ol 2	Vierzon Chaillot Sl 2
Mehun Portugais Ol 3	Vignoux Cs 2

Poule B	
Aubigny S/ Nère Es 2	Loire Val D'Aubois 1
Avord Fc 1	Parassy Fs 1
E.B.S.V 2	Soulangis As 1
Herry Us 1	St Germain As 3
Léré Als 1	Ste Solange Us 2
Les Aix Rians Us 2	Vasselay St Eloy Fc 2

Poule C	
Bourges Gazélec S. 2	La Guerche Ca 1
C.2.L Foot 2	Le Subdray Fc 1
Chalivoy-Milon As 1	Marçais Es 1
Charenton Us 2	St Florent Us 2
Dun S/ Auron Us 1	St Just Us 1
F.C.S.A.O 3	Trouy Es 4



III – DÉCLARATION MATCH AMICAL

Durant cette période estivale, la Commission rappelle à l'ensemble des clubs du District que la procédure de déclaration d'un match amical pour les équipes évoluant dans un championnat Départemental est **obligatoire**.

Chaque club déclarant un match amical devra se servir du formulaire disponible sur le site internet du District intitulé : « **Déclaration de Matchs Amicaux** »

La Commission rappelle également aux clubs organisateurs, qu'ils sont tenus de faire remplir une **feuille de match** pour chaque rencontre amicale disputée. En cas de blessures ou d'incidents (exclusions, arrêt, ...), cette feuille de match doit être transmise dans les 48h00 maximum au service « Compétitions » du District du Cher de Football.

La déclaration d'un tournoi ou d'un match amical est gratuite. En revanche, la non-déclaration est passible d'une amende de 105 €, conformément aux dispositions de l'article 24.3 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.



A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club auprès desquels ils sont licenciés.



Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District du Cher de Football (secretariat@cher.fff.fr), dans les conditions de forme prévues des articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF, et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale ou régionale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition,**
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 16h00.

La Présidente de la Commission,



Karine SCALMANA

Le Secrétaire de la Commission,



Pascal BRUNET